

ATTEINTE AUX LIBERTÉS : MOBILISONS NOUS !

La République est un combat. Tout au long du XIX^{ème} siècle, elle s'est construite contre la réaction et pour plus de liberté, d'égalité et de solidarité.

De grandes lois ont forgé notre République :

- 30 juin 1881 et du 28 mars 1907, la liberté de réunion
- 29 juillet 1881, liberté de la presse
- 21 mars 1884, liberté syndicale
- 1^{er} juillet 1901, liberté d'association
- 9 décembre 1905, séparation des Églises et de l'État

Dans la droite filiation de ces textes, la Ligue de l'enseignement FAL 44 a pris toute sa place et la prend encore dans la promotion des valeurs de la République et de la Laïcité. Elle s'insurge aujourd'hui du recul des libertés et de toute forme de contestation sociale qui s'installe au fil des propositions de lois présentées à l'Assemblée Nationale.

Loi sur la « Sécurité globale », sur « le séparatisme », rebaptisée face à la polémique « confortant le respect des principes de la République », ces textes soulèvent les inquiétudes les plus vives du monde associatif et syndical. Nombres de menaces pèsent sur un principe de laïcité resserré dans un concept répressif, sur nos libertés d'associations et d'expression, pourtant essentielles à la construction des consciences et de l'émancipation de toutes et tous.

Les articles de lois visent à renforcer l'arsenal législatif des modalités de contrôle et de contraintes pesant déjà sur les militant.e.s de la transformation sociale.

Y aura-t-il des limites à ce système qui plonge plus profondément notre monde dans des évolutions incertaines et inquiétantes ? Notre modèle n'est pas celui du monde anglo-saxon, où la charité prime sur la solidarité. S'il y a un réel sujet de reconstruction d'une société intégratrice, sociale et protectrice de chacun.e.s, le traitement adopté est clairement celui de la régression et de l'affaiblissement des principes républicains.

Il est essentiel de rappeler l'engagement de l'immense majorité des associations à faire vivre les principes et valeurs de la République au quotidien, au travers de leurs actions, leurs modes de fonctionnement, leurs contributions au débat démocratique, à la construction et l'exercice de la citoyenneté comme à la cohésion sociale.

De ce fait, la vie associative constitue le premier des remparts contre les séparatismes et le lieu où se vivent et se pratiquent les règles de la vie en société, où se fabriquent les communs. Les valeurs et principes démocratiques ne peuvent s'épanouir que dans le respect par l'État, des libertés d'association, mais aussi d'expression et d'opinion.

Maurice Berthiau
Vice Président citoyenneté

Florence Lacaze
Secrétaire Générale